

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 12 juin 2017

OBJET

**07 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT
A L'ASSOCIATION RENAISSANCE DU HAUT-GESVRES**

N° 2017-06-07

NOMENCLATURE : 7.5.5

L'an deux mille dix-sept, le douze juin à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal légalement convoqué le dix-neuf mai 2017, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents : 26

Votants : 28

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Frédéric CHAPEAU, Florence CABRESIN, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Elisa DRION, Yvon LERAT, Catherine RENAudeau, Damien CLOUET, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Gwénola LEBRETON, Chantal PERRUCHET, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL

Pouvoirs : 2

Michel RINCE donne pouvoir à Catherine HENRY

Joëlle CHESNAIS donne pouvoir à Alain BLANCHARD

Nombre de membres :

en exercice..... 29

présents..... 26

ayant un pouvoir... 2

votants..... 28

Absente :

Marie-Madeleine REGNIER

Délibération

Rapporteur : Catherine CADOU

Vu le code général des collectivités,

Considérant le projet de l'Association Renaissance du Haut Gesvres, domiciliée 3 rue de la bergerie - 44119 Treillières, visant à initier des travaux de redimensionnement et de sécurisation du rez-de-chaussée du Château du Haut-Gesvres, conformément à son objet statutaire ;

Considérant la dynamique de co-construction engagée entre la ville de Treillières et l'Association Renaissance du Haut Gesvres pour la rénovation du château dans l'intérêt général ;

Considérant la demande de subvention de l'Association Renaissance du Haut Gesvres en date du 22 mai 2017 nécessaire à l'obtention d'une aide dans le cadre du programme européen de financement d'actions de développement local *dit* LEADER – sans co-financeurs publics, un projet ne peut bénéficier d'une aide LEADER - programme européen qui accompagne financièrement les territoires dans la mise en place de projets ;

Considérant le programme de travaux et le plan de financement ci-dessous :

Dépenses et budget prévisionnel			
DEPENSES (par type de dépenses prévues)		RECETTES	
- Reprise Structure Plancher RDC	36 830. €	- LEADER	40 000. €
- Rénovation fenêtres et encadrement	13 170. €	- Subvention Commune de Treillières	10 000. €
		- Autofinancement	0 €
TOTAL :	50 000 €	TOTAL	50 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à 28 voix POUR, décide :

- D'ATTRIBUER une subvention d'équipement de 10 000 € (dix mille euros), à l'Association Renaissance du Haut-Gesvres pour mettre en œuvre les travaux sus-visés et lui permettre de solliciter une subvention LEADER auprès du Groupe Action Locale Canal Erdre-et-Loire. Cette subvention est inscrite au chapitre 204 du BP2017.

Pour extrait conforme,

Le 12 juin 2017,

**Le Maire,
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture
044-214402091-20170612-2017-06-07-DE
Date de télétransmission : 15/06/2017
Date de réception préfecture : 15/06/2017